



5 mai 2018 report possible au 19 mai 2018 en fonction des conditions météo

Cooking Cup // Marseille – Cassis

**Pour participer à la Cooking Cup, il faut un voilier, un chef,
des idées de plats et des équipiers.**

Il vous manque un chef ou un voilier, nous vous le trouvons !

La Cooking Cup

Autorité Organisatrice : FSN 13

233 Corniche Kennedy - 13007 MARSEILLE

Règlement concours de cuisine

Article 1 :

La FSN 13 organise la régates intitulée : « La Cooking Cup ».

Il s'agit d'un concours de cuisiniers amateurs ou professionnels, embarqués à bord de voiliers régatant sur une épreuve entre Marseille et Cassis avec leur second de cuisine s'il le souhaite.

Article 2 : Inscription et dossier de candidature

Peut participer à ce concours toute personne sans limite d'âge, amateur ou professionnel de la cuisine.

Le nombre d'inscriptions est limité à 50 équipages (de 4 à 8 personnes, le chef compris).

Les conditions d'inscriptions des bateaux figurent dans l'avis de course de cette régates.

Article 3 : Les Etapes du Concours

Le candidat fournit au plus tard, le 21 avril 2018, son dossier de candidature complété avec les fiches recette qu'il souhaite présenter au jury. La fiche recette peut être communiquée la veille de la course.

Il est primordial que les chefs viennent avec les ustensiles adéquats pour la réalisation de leurs plats, leur présentation et leur maintien au chaud si tel est le cas, ainsi que tablier, toque, vêtements de rechange, vêtements chauds, baskets (éviter semelles noires). Les conditions exigües dans la cuisine d'un bateau et la gîte du bateau peuvent causer le mal de mer, pensez à prendre vos dispositions (privilégiez les bracelets à acheter en pharmacie aux médicaments).

Le thème retenu pour la Cooking Cup 2018 est :

Valoriser les produits locaux, en réalisant un plat (chaud ou froid) pour 6 personnes et un dessert pour 6 personnes.

Les produits entrant dans la composition de la recette sont à la charge du candidat.

Toutes les marchandises devront être brutes (pas de préparation réalisée à l'avance, fond et fumet en poudre, sauces et légumes déjà cuisinés, bouillon cube etc)

La préparation de la recette sera effectuée par les propres moyens du candidat, sur le bateau, dès que celui-ci aura franchi la ligne de départ.

Les viandes devront être crues et entières, pas de découpe préalable.

233, CORNICHE KENNEDY – 13007 MARSEILLE – TEL. 04 91 52 30 30

fsn13@wanadoo.fr

fsn13.fr

FONDEE EN 1945

Les poissons peuvent être lavés et vidés au préalable, mais ni tranchés ou effilés, ni précuits. **Les fruits et légumes** doivent être crus, ils peuvent être lavés mais en aucun cas, épluchés, découpés ou précuits.

Pour des raisons d'hygiène et de conservation, il est demandé d'éviter toutes sauces du type mayonnaise ou dérivées ainsi que les crèmes que l'exposition au soleil et à la chaleur pourrait détériorer.

Un contrôle préalable sera effectué à bord, afin de vérifier la concordance des marchandises embarquées, avec le descriptif technique des fiches cuisines avant le départ ou pendant la course.

Le Chef et son second disposeront du temps de la régata pour réaliser ses deux recettes, qu'il présentera sur le matériel de son choix : plat, assiette, coupe etc..., avec indication du numéro d'inscription du bateau, sur chacun d'eux.

Les plats devront être remis au jury dans les 20 minutes qui suivent le passage de la ligne d'arrivée.

Le passage des candidats sera effectué selon l'ordre d'arrivée de la régata.

L'évaluation de la recette par le jury se fera sur la base des critères de la fiche en annexe 1.

Le jury est seul compétent et souverain pour statuer.

Article 3 : Composition du jury

Le jury de 6 personnes, sera composé de professionnels des métiers de bouches, de journalistes ou de toutes autres personnes désignées par l'organisateur.

Article 4: Récompenses

La proclamation des résultats et la remise des prix, par le Président du jury et l'ensemble de l'organisation, aura lieu à la fin de l'épreuve, sur le lieu même du concours et devant les équipages réunis.

Article 5 : Publicité et Droit à l'image

Les candidats autorisent expressément, du seul fait de leur inscription et sélection, les organisateurs à utiliser, librement et sans contrepartie financière, leur image, nom prénom et commune de domiciliation à des fins publicitaires ou promotionnelles sur tous supports.

Les candidats autorisent expressément et par avance, du seul fait de leur gain, que les organisateurs exploitent sous quelque forme que ce soit et auprès de tout public, à des fins commerciales, publicitaires ou de relation publique, de presse, de compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tout type, de photo, de film ou d'image de télévision, pour toute activité interne et externe, leurs déclarations écrites ou verbales à ce gain ou les utilisent par quelque moyen que ce soit de reproduction, duplication, transmission, réception, codage, numérisation, notamment.

Article 6 : Report et annulation

La FSN 13 ne peut en aucun cas être tenu responsable si la course devait être reportée, écourtée ou annulée faute de participants suffisants, pour des raisons météorologiques, ou pour des raisons de force majeure ou encore pour toute autre cause indépendante de sa volonté.

Article 7 : Informatique et Liberté

Les données à caractère personnel, recueillies auprès des candidats sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation à la course. Les candidats sont informés de ce que leurs résultats pourront être publiés sur le site internet de la FSN 13.

Chaque participant dispose, en vertu de la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et d'un droit d'opposition, en écrivant à : la FSN 13.

Article 8 : Assurances - Responsabilité

Les bateaux comme les chefs doivent être assurés en responsabilité civile et doivent fournir une attestation.

Article 9 : Acceptation

dans le présent règlement, sans aucune réserve ni condition préalable du participant.

Le non-respect dudit règlement entraîne la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Cooking Cup // Marseille - Cassis

Annexe 1.

FICHE D'ÉVALUATION

Concurrent n°

PLAT :

Qualité organoleptique. Notation de 1 à 10 Note :

(Goût, saveur, assaisonnement, température adaptée, impression d'ensemble, équilibre couleur), (1 étant la note la plus mauvaise)

Respect de la recette écrite. Notation de 1 à 10 Note :

(Cohérence avec la thématique et la recette présentée), (1 étant la note la plus mauvaise)

Originalité. Notation de 1 à 10 Note :

(Innovation, style et créativité de l'ensemble)

Difficulté de la réalisation. Notation de 1 à 10 Note :

Présentation. Notation de 1 à 10 Note :

(Impression d'ensemble, finitions, esthétique)

DESSERT :

Qualité organoleptique. Notation de 1 à 10 Note :

(Goût, saveur, assaisonnement, température adaptée, impression d'ensemble, équilibre couleur, finitions), (1 étant la note la plus mauvaise)

Respect de la recette écrite. Notation de 1 à 10 Note :

(Cohérence avec la thématique et la recette présentée), (1 étant la note la plus mauvaise)

Originalité. Notation de 1 à 5 10 Note :

(Innovation, style et créativité de l'ensemble)

Difficulté. Notation de 1 à 10 Note :

Présentation. Notation de 1 à 10 Note :

(Impression d'ensemble, finitions, esthétique)

Total notes cuisine :

Résultats régates :

Cumul cuisine + régates :